

Heure d'information syndicale – 20/02/2023

Compte-rendu

Présent.e-s : 15 enseignant.e-s [aux emplacement en italique les noms des personnes ont été supprimés pour garantir leur anonymat]

Ordre du jour :

- Point sur le mot destiné à *la direction*
- Point sur la DHG
- Si temps, point sur la mobilisation du 7/03

Ce qui a été dit :

1^{er} point : Le mot destiné à *la direction*

- 22 signatures au moment de la réunion (5 ont été ajoutées à la fin de la réunion). Constat : c'est trop peu en comparaison des effectifs du collège.
- En conséquence, le mot ne sera pas remis à *la direction*, car cela mettrait trop en danger les signataires.
- L'idée est évoquée d'aller le voir simplement, mais se pose alors le problème de la légitimité (et cela mettrait encore plus en danger les personnels qui s'exécuteraient).

2^e point : la DHG

- Deux motions concernant la DHG ont déjà été rédigées en anglais et en technologie. Une motion générale doit y être ajoutée, afin que tous les personnels du collège s'expriment d'une seule voix.
- Eléments à évoquer dans la motion :
 - Prévisions d'effectifs de 30 élèves/classe l'an prochain en 5^e.
 - Constat global : pertes d'heures catastrophiques l'an prochain, alors que les effectifs ne bougent pas !
 - Perte de 5h en anglais
 - Perte de 3h en HG
 - Perte de 1,5h en espagnol
 - Perte d'heures (combien ?) en italien
 - Perte de 2h en LCA (passage à 2h à 30 élèves en 4^e/3^e, mélangés)
 - Perte de 12h en technologie
 - Toutes les autres matières perdant des heures doivent absolument les faire remonter pour les intégrer dans la motion.
 - Ajoutons à cela le flou créé par la proposition de « pacte » de la part du ministère, qui augmente encore l'incertitude concernant l'organisation de l'année prochaine et rend difficile, sinon impossible, toute planification à moyen et long terme.
- Conséquence globale : les groupes sont sacrifiés dans les matières concernées.
- Autre problème : où trouver les heures pour la remédiation en 6^e ? A noter que, dans d'autres établissements, le dispositif a été mis en place à minima pour ne pas impacter les heures des matières. C'est donc un choix.

3^e point : la mobilisation du 7/03

- Il a simplement été rappelé qu'il est nécessaire d'être le plus nombreux·ses possible dans la rue le 7 mars prochain afin de combattre la réforme des retraites.

Décisions :

1. **Rédaction d'une motion qui aura vocation à être lue au CA et partagée aux parents d'élèves, ainsi que lors de l'audience qui sera demandée.** *Deux personnels* se sont portés volontaires pour la rédiger.
2. **Demande d'audience auprès de la DSDEN afin de réclamer des heures supplémentaires (et pas simplement les heures perdues).** *Un personnel* s'est porté volontaire pour faire cette demande.
3. **Si cette demande d'audience devait être rejetée ou si la DSDEN joue la montre, un préavis de grève sera déposé au niveau de l'établissement** (ce qui oblige la DSDEN à nous recevoir en audience).
4. **Il sera sollicité auprès de la direction la tenue d'une assemblée générale le 28/03 de 8h à 9h** (avec présence non-obligatoire) qui reviendra sur la répartition envisagée de la DHG. L'objectif étant d'y voir plus clair car les contours sont encore bien flous.